



Délai de rétractation et abus de faiblesse

Par **marguerite05**, le **08/12/2010** à **08:04**

,Bonjour,

ma mère âgée de 72 ans ne maîtrisant pas le français écrit, a commandé un ordinateur portable en magasin le 30/11/2010, elle a versé des arrhes a la commande et le montant total a la réception le 01/12/2010. l'appareil parait deffectueux peut- elle se faire rembourser? le commerçant prétend que les délai de sept jours et dépasserapparemment il lui aurait conseiller un ordinateur de couleur, plus attractif que la couleur noire habituelle, mais qu'il devait commander car il ne l'avait pas en stock dans son magasin, sur ce fait il lui demande un premier chèque d'acompte le vendredi 26/11/01 lors de la commande et 1 autre chèque et du liquide lors de l'installation de la machine le vendredi 01/12/01. ma mère ne c'est rendu-compte que l'ordinateur ne fonctionner pas seulement hier dimanche, et a contacter le vendeur aujourd'hui

Par **chris_idv**, le **08/12/2010** à **16:34**

Bonjour,

Le délai de retractation de 7 jours n'est applicable qu'en cas de vente réalisée au domicile de l'acquéreur par voie de démarchage ce qui ne semble pas être le cas que vous décrivez.

Des arrhes et un acompte n'ont pas du tout le même traitement juridique: comme vous utilisez simultanément les deux termes merci de précisez s'il s'agit de l'un ou de l'autre car cela n'a rien à voir.

Enfin si l'installation a eu lieu il parait très surprenant que votre mère n'est pas vérifié que cela fonctionnait avant de laisser partir l'installateur et ne se soit rendue compte d'une anomalie qu'une semaine plus tard.

Cordialement,

Par **marguerite05**, le **09/12/2010 à 08:45**

Bonjour chris_ldv

Merci pour votre réponse et votre aide,

Ma mère ne maitrisant pas le français écrit,comme je l'ai déjà mentionné ,elle s'est fiée totalement au vendeur. par ailleurs l'ordinateur a été installé le vendredi 02/12/01 et récupéré par le vendeur le lundi 06/12/01. ce dernier a bien constater une anomalie sur la machine, raison pour la quelle il à gardé l'ordinateur .D'autant plus qu'il à effectué toutes les démarches de sa propre initiative allant de la commande ce cet ordinateur qu'il n'avait pas en magasin jusqu'à libeller les chèques.

A ce jour il menace de remettre l'ordinateur devant la porte de ma mère de force,même si cette dernière refuse de le reprendre, prétendant que du fait que le règlement ait été effectuer,cet appareil ne lui appartenant plus.

Je tiens a préciser également que ma mère habite seule a la campagne, et que pour le moment j'essaye de trouver une solution à distance.

encore une merci de votre aide.

je vous serai gré de bien vouloir m'indiquer la marche à suivre à ce stade.

cordialement.

Marguerite

Par **mimi493**, le **09/12/2010 à 14:25**

Rien ne semble, dans ce que vous racontez, anormal.

Votre mère a signalé un dysfonctionnement mettant en marche la garantie commerciale, aujourd'hui c'est réparé, en tout cas, sans reprendre l'appareil, elle ne pourra jamais prétendre que l'ordinateur ne fonctionne pas.